

Assainissement - Réhabilitation du réseau - Adoption du programme de travaux 1992 et passation des marchés

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la poursuite des opérations de réhabilitation du réseau d'assainissement, dont le programme est étalé sur plusieurs exercices budgétaires depuis 1989, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 avril 1992 avait adopté la quatrième tranche de ces travaux pour un montant de 1 500 000 F HT.

La Commission d'appel d'offres a retenu lors de sa réunion du 8 octobre écoulé, la Société DUNE comme adjudicataire des travaux de cette quatrième tranche pour un montant de 1 254 590 F HT (un million deux cent cinquante quatre mille cinq cent quatre vingt dix francs HT).

Le programme prévu correspond à une auscultation sur le site et un diagnostic des collecteurs Avenue Fontaine Argent/Carnot, rue Battant, rue de la Madeleine, rue Mégevand, rue de la Vieille Monnaie et rue Renan. De plus, la Société DUNE devra préconiser les travaux nécessaires pour assurer un bon fonctionnement de ces tronçons.

Sachant que ce programme correspond aux crédits figurant au budget 1992 du Service Assainissement : chapitre 893, article 2364, CP 89117, CS 30800 et que l'Agence de l'Eau RMC accorde, dans le cadre du contrat d'agglomération 1990/1994 une subvention de 20 % et une avance financière de 40 % pour cette opération, le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour les opérations concernées et décider la réaffectation de la recette en couverture des dépenses correspondantes

- autoriser la signature des marchés à intervenir, les avenants et ordres de service éventuels, permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.